



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 26

SEANCE DU 07 JUIN 2023

N° DEL-2023-3-10

Nature de l'acte :
Finances – subventions

OBJET :
Demande de subvention
à l'Etat au titre de la DETR
pour la réhabilitation de
l'hôtel de ville

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230607-DEL-2023-3-10-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Vu l'appel à projets 2023 pour les subventions de l'Etat aux investissements locaux publié par la Préfecture de l'Ain en date du 12 décembre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a élaboré avec l'assistance du cabinet d'architecture Archibulle un projet de rénovation de l'hôtel de ville.

Ce projet de rénovation consiste principalement en la réfection complète de la couverture de l'ensemble du bâtiment, l'aménagement d'un nouveau poste de police municipale dans l'ancien centre de tri postal, la réfection de l'intégralité des façades et l'aménagement d'une nouvelle salle des mariages et du conseil municipal.

Les marchés de travaux sont en cours de consultation et devraient être notifiés fin juillet.

Les travaux devraient s'étaler entre l'automne 2023 et l'été 2024.

Le coût d'investissement total atteint 1 600 000 € hors taxes.

Pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de bâtiments communaux. Le taux de subvention maximum est fixé à 40% avec une subvention plafonnée à 200 000 €.

La commune entend solliciter une subvention plafonnée de 200 000 € représentant 12.50% du coût des travaux.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	1 200 000,00 €	75,00%
Emprunts		0,00%
Sous-total autofinancement	1 200 000,00 €	75,00%
Union Européenne		
Etat - DETR	200 000,00 €	12,50%
Conseil régional	200 000,00 €	12,50%
Conseil départemental		
Sous-total subventions publiques	400 000,00 €	25,00%
TOTAL HT	1 600 000,00 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération de rénovation de l'hôtel de ville,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

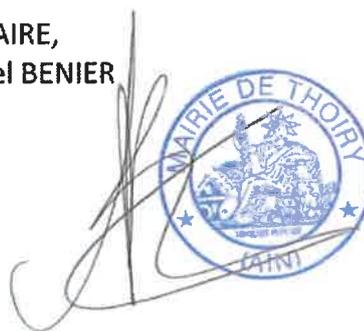
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention d'un montant de 200 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BENIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023